

Mairie de LA CHAISE-DIEU
Arrondissement de Brioude
Département de Haute-Loire

ARRETE MUNICIPAL N° 113-2026

Objet : Interdiction temporaire de stationnement

Le Maire de la commune de La Chaise-Dieu,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité et la commodité du stationnement à l'intérieur de l'agglomération et plus particulièrement pour faciliter l'installation du matériel nécessaire au bon déroulement du Festival de musique de La Chaise-Dieu.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement de tous véhicules est strictement interdit :
Avenue de la Gare (sur l'espace en face la pizzeria)

du samedi 15 août 2026 7h00 au vendredi 21 août 2026 17h00
et
du dimanche 30 août 2026 7h00 au dimanche 31 août 2026 17h00

Article 2 : Des panneaux d'interdiction et de signalisation seront mis en place par l'administration communal.

Article 3 : La gendarmerie de La Chaise-Dieu est chargée de l'exécution du présent

Fait à LA CHAISE-DIEU,
Le 6 août 2026
Le Maire,
Armelle SAVINEL

